



Pontault-Combault, le 5.12.2018

Académie de Créteil
Collège Condorcet

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été informés à l'occasion des réunions de rentrée des mesures de sécurité mises en œuvre au sein de l'établissement en vue de prévenir et de répondre à la survenance de risques liés à des accidents d'origine naturelle, technologique ou liés à d'autres situations d'urgence (incendie, intrusion, attentat) ⇒ cf consignes ci-après.

Un guide des parents d'élèves est également à votre disposition sur le site de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

En outre, afin d'adopter les réflexes appropriés en situation d'urgence, au moins trois exercices de mises en sûreté doivent être réalisés au cours de cette année scolaire. Le premier l'a été avant les vacances d'automne (exercice incendie). Le second correspond à la mise en œuvre d'un exercice dit « attentat-intrusion ». Au collège Condorcet, **l'exercice sera réalisé la semaine du 10 décembre durant une heure de cours**. Il s'effectuera sans intervention des forces de l'ordre et sans intrusion réelle au sein de l'établissement.

À ce stade, il s'agit uniquement d'appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) afin que les élèves et personnels acquièrent les réflexes requis pour se mettre à l'abri d'une menace immédiate.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour accompagner votre enfant et le sensibiliser à la nécessité d'accomplir efficacement cet exercice.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Principale,

V. Maillet

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



Le site du ministère
education.gouv.fr



Le compte Twitter
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE